

101

**Déclaration de la Délégation du Niger à la 21^{ème} session du
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel relative au
rapport national du Koweït au Conseil des droits de l'homme
(Genève, 28 janvier 2015)**

Monsieur le Président,

Permettez-moi au nom de Niger d'adresser la cordiale bienvenue à la délégation koweïtienne pour son passage à ce deuxième cycle de l'EPU.

Ma délégation voudrait féliciter le Koweït pour ses efforts dans le cadre du respect des droits humains, ceux-ci se traduisant par le renforcement de son arsenal juridique, à travers l'adoption de plusieurs textes législatifs et réglementaires.

A ce propos, nous voudrions saluer notamment l'adoption de la loi de 2010 sur les droits des personnes handicapées, la loi de 2013 sur la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants, la loi de 2014 relative au séjour des étrangers, et la loi relative à la protection de l'environnement.

Aussi, tout en mentionnant l'importance des politiques et stratégies nationales visant à sensibiliser le grand public aux droits de l'homme et à promouvoir ces droits, nous relevons également avec satisfaction, les mesures réglementaires destinées à renforcer l'assistance aux personnes vulnérables, dont la création d'une Direction des soins de santé aux personnes âgées, la création d'équipes pour la protection des enfants contre les mauvais traitements et le délaissement dans les secteurs sanitaires.

Pour terminer ma délégation lui fait les recommandations suivantes :

- Envisager la ratification de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ;
- Intensifier sa coopération avec les organes de traités.

Je vous remercie